

## Crises migratoires

# L'OCCIDENT RESPONSABLE

**Armand VEILLEUX,**

**Père abbé de l'abbaye de Scourmont (Chimay)**



**L'Afrique est la première victime de la réduction des droits accordés aux réfugiés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.**

**A**u lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulait que « *toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État* ». Elle ajoutait même que « *toute personne a le droit de quitter tout pays* » et que, « *devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* ».

Mais à peine trois ans plus tard, la Convention de Genève subordonnait le droit du réfugié au droit d'asile, c'est-à-dire le droit d'être reçu au droit de recevoir, donnant ainsi le dernier mot aux États souverains. Cette convention limitait ainsi considérablement le droit à être reçu dans un autre pays, subordonnant ce droit à la crainte de persécutions liées à l'origine ethnique, la religion, la nationalité ou le groupe d'appartenance sociale.

Suite au durcissement des législations dans la plupart des États souverains, le réfugié ayant dû quitter son pays a été graduellement assimilé à un criminel voulant entrer illégalement dans un pays étranger.

### MIGRATION ILLÉGITIME

La Convention de Genève, comme la Déclaration des droits de l'homme, date de l'époque où la plupart des pays africains étaient encore des colonies. Lorsque ces pays obtinrent graduellement leur indépendance, la donne fut changée. La migration en sens inverse devenait illégitime. Quelques années plus tard, en 1964, lorsque les pays africains, réunis dans l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), se trouvèrent en quelque sorte obligés de légitimer le principe de

l'intangibilité des frontières artificielles héritées de la colonisation, ce rapport asymétrique était validé.

L'imposition du modèle d'État-nation, en même temps que la division de certains peuples en plusieurs territoires différents, engendrèrent de nombreux conflits qui envoyèrent des millions d'Africains en exil au sein de l'Afrique avant même que certains d'entre eux ne se sentent attirés par l'Eldorado européen.

Si le sauvetage de quelques milliers de réfugiés victimes de naufrages en Méditerranée donne bonne conscience aux Européens, l'important dispositif militaire du nom de Frontex défendant les côtes européennes de l'invasion de réfugiés venus de l'Afrique, sera sans aucun doute retenu par l'histoire comme un affront à l'humanité.

Lorsque plusieurs dizaines de millions d'Africains furent arrachés à leur pays, aussi bien par la traite négrière orientale que par la traite occidentale, on n'exigea évidemment pas de visas de la part des esclaves allant peupler entre autres les colonies européennes en Amérique. De même les colons européens ne produisirent pas de visas pour aller s'installer dans les pays d'Afrique. Les difficultés faites de nos jours à accorder le droit d'asile à des réfugiés qui ont tout perdu dans des guerres dont ils ne sont pas les auteurs manifestent un cas évident de double standard.

### FLUX MIGRATOIRES

Les pays occidentaux ont d'ailleurs beaucoup de difficultés à admettre que les flux migratoires à l'intérieur de l'Afrique, et dont une petite partie essaye d'atteindre l'Europe, sont, dans une très large mesure, la conséquence de leur politique étrangère désastreuse. Dans plusieurs cas, cette politique a consisté dans le soutien à des régimes qui ont poussé leurs opposants à s'exiler. Et dans le pire des cas, il s'agit de la conséquence de guerres prétendument « humanitaires » dont le but réel est de reconfigurer des équilibres géopolitiques en conformité avec les intérêts économiques occidentaux.

La solution du problème des réfugiés ne consiste pas à construire des murs et à protéger militairement les frontières. Elle réside dans un effort commun pour donner aux jeunes générations d'Afrique et du Moyen-Orient l'espoir d'un réel avenir dans leur propre pays. ■